



## Négociations de salaire 2021

### UNE REUNION POUR RIEN !

Les partenaires sociaux se sont retrouvés ce mardi 30 mars pour dernière séance de négociations de salaire 2021.

#### La CFE-CGC a défendu les positions suivantes :

##### Pour tous

**Article 83** surcomplémentaire retraite : + 0,15 %

##### Pour les Cadres

Augmentation Générale de +0,8 %

##### Pour les Cadres grade 1 à 4 :

**Prime de 4%** du salaire brut annuel modulée en fonction de l'atteinte des objectifs (Idem STI part personnelle)

**Salaire minimum** des jeunes Cadres à l'embauche 34000 €

##### Pour les OETAM

**APA** : Augmentation du Pouvoir d'Achat de 34 € brut au 1<sup>er</sup> avril 2021

**Prime exceptionnelle** de 1,4 % du salaire brut avec un talon minimum à 400 €

Malgré les concessions faites par la **CFE-CGC** pour parvenir à un accord, la Direction campe sur ses positions.

Elle met fin à la NAO 2021 sur des propositions encore trop éloignées de l'acceptable.

De plus, la Direction renonce au caractère proportionnel de la prime exceptionnelle pour les OETAM qu'elle remplace par une prime forfaitaire. Cette volte-face défavorise les Techniciens et Agents de Maîtrise que la **CFE-CGC** représente.

Pour les Cadres, la Direction est restée sourde aux arguments développés par la **CFE-CGC**. Ce n'est pas le talon de 375 € consenti sur l'Augmentation Générale qui pouvait à lui seul sauver la négociation.

#### Propositions de la Direction en fin de séance :

##### Pour tous

**Article 83** surcomplémentaire retraite : + 0,15%

**1 Journée congé décès** pour la famille par alliance

**Jours enfants malades** : 5 ½ journées étendues aux familles recomposées

##### Pour les Cadres

Augmentation Générale de +0,5 % **avec un talon à 375 €**

##### Pour les Cadres grade 1 à 4 :

**Prime de 2%** du salaire brut annuel modulée en fonction de l'atteinte des objectifs

**Salaire minimum** des jeunes Cadres à l'embauche 34000 €

**% minimum** de l'AI 2022 fixé au niveau de l'INSEE 2021

##### Pour les OETAM

**MPA (Maintien du Pouvoir d'Achat)** : INSEE et apurement

**APA** : Augmentation du Pouvoir d'Achat de **34 €** brut au 1<sup>er</sup> avril 2021

**Prime exceptionnelle** de 1,4 % du salaire brut avec un talon minimum à ~~400 €~~ **500 €**.

La prochaine réunion vendredi 2 avril sera consacrée à la relecture du texte de l'accord.

**En l'état, la CFE-CGC ne signera pas un accord qui rémunère si peu les performances de l'encadrement.**

**Le compte n'y est pas !!!!**

**La CFE-CGC est vigilante et soucieuse de l'intérêt des Cadres, des Agents de Maîtrise et des Techniciens**

Contacts : Muriel Bagieu - François Descamps – Thierry Leroy – Xavier Duriez – Frédéric Bouvier

[cfe-cgc-roquette@orange.fr](mailto:cfe-cgc-roquette@orange.fr)